

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue à huis clos conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux le lundi 7 décembre 2020 à 18h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillères, Mireille Decelles et Carmen Lepage, les conseillers Michel Chouinard, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard et Steve Bouchard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 18h30.

2020-12-01
Ordre du
jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 30 novembre 2020
- 4) Avis de motion – Règlement 2021-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 5) Dépôt du projet de règlement 2021-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 6) Avis de motion – Règlement 2021-03 encadrant l'usage du cannabis
- 7) Dépôt du projet de règlement 2021-03 encadrant l'usage du cannabis
- 8) Emploi-Québec Programme de subvention salariale - OBNL
- 9) REER – Application du pourcentage sur la rémunération
- 10) Club de Motoneige l'Aiglon de Chute-St-Philippe – Demande d'appui
- 11) RIDR – Adoption du Règlement #46 ayant pour objet la création d'une réserve financière imprévue et réserve financière Fonds vert
- 12) Modification au calendrier des séances du conseil 2021
- 13) Messe 2021 – Salle FADOQ de Lac-Saguay
- 14) Droit de passage sur le lot 5 809 067 – Monsieur Marion Harnois
- 15) CLDAL – Soutien de l'activité de la pêche touristique et sportive au Québec par la modernisation de la station piscicole de Lac-des-Écorces
- 16) Suivi des dossiers
 - Protocole d'entente – Station de lavage des embarcations
 - Ponceau chemin Vieille Route 11
 - Voie de décélération intersection - Route 117 et chemin Lac-Allard
 - Limnimètre
- 17) Correspondance et information
- 18) Varia
- 19) Période de questions
- 20) Levée de la séance

Adoptée

2020-12-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Carmen Lepage
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 novembre 2020 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

- 2020-12-03 **3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET DES SALAIRES AU 30 NOVEMBRE 2020**
- Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter le registre des paiements au 30 novembre 2020 soit :
- le registre des paiements, portant les numéros C2000389 à C2000419 et les paiements directs L2000062 à L2000068 totalisant 43 983.89\$ et portant sur la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2020;
 - le registre des salaires, portant les numéros D2000287 et D2000293 (élus) totalisant 4 708.32\$, les numéros D2000285 et D2000286 (employés) et D2000294 à D2000303 totalisant 5 794.58 et portant sur la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2020.
- Adoptée
-
- 2020-12-04 **4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**
- Le conseiller Steve Bouchard donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.
-
- 2020-12-05 **5. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**
- Il est, par la présente, déposé par Jean-Pierre Allard conseiller, le projet de Règlement 2021-02 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics qui sera adopté à une séance subséquente.
-
- 2020-12-06 **6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-03 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS**
- Le conseiller Pierre Gravel donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement encadrant l'usage du cannabis.
-
- 2020-12-07 **7. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-03 ENCADRANT L'UTILISATION DU CANNABIS**
- Il est, par la présente, déposé par Jean-Pierre Allard conseiller, le projet de Règlement 2021-03 encadrant l'utilisation du cannabis.
-
- 2020-12-08 **8. EMPLOI-QUEBEC PROGRAMME DE SUBVENTION SALARIALE - OBNL**
- Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :
- De mandater Richard Gagnon, directeur général, à signer les documents relatifs à la demande de subvention salariale – OBNL d'Emploi-Québec impliquant trente semaines à raison de 30 heures par semaine. Une entente sera signée avec le SCFP Section locale 4551 à cet effet.
- Adoptée
-
- 2020-12-09 **9. REER – APPLICATION DU POURCENTAGE SUR LA RÉMUNÉRATION**
- Il est proposé par Steve Bouchard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- Que le pourcentage applicable au versement du REER des employés soit compté sur la rémunération globale des employés durant l'année en tenant compte des vacances, maladies ou autres versées s'il y a lieu en compensation.
- Adoptée

2020-12-10

10. CLUB DE MOTONEIGE L'AIGLON DE CHUTE-ST-PHILIPPE – DEMANDE D'APPUI

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder l'appui de la Municipalité de Lac-Saguay à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec pour le Club l'aiglon de Chute-Saint-Philippe pour leur demande au MTQ afin de les autoriser à circuler dans l'accotement du chemin Guénette sur une section d'environ 400 mètres près de l'intersection de la Route 117.

Adoptée

2020-12-11

11. RIDR – ADOPTION DU RÈGLEMENT #46 AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE IMPRÉVUS ET RÉSERVE FINANCIÈRE FONDS VERT

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement #46 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge relatif à la création d'une réserve financière imprévu et une réserve financière Fonds vert.

Adoptée

2020-12-12

12. MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021

Étant donné que les élections auront lieu le 7 novembre 2021 et que le vote par anticipation une semaine avant, il y a lieu de modifier le calendrier des séances pour le mois de novembre 2021. Un nouvel avis public sera publié dans ce sens.

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

De modifier le calendrier des séances 2021 de la façon suivante.

Séance du Conseil Calendrier 2021	
Janvier	11
Février	1
Mars	1
Avril	12
Mai	3
Juin	7
Juillet	5
Août	sans séance
Septembre	13
Octobre	4
Novembre	15
Décembre	6

Adoptée

2020-12-13

13. MESSE 2021 – SALLE FADOQ DE LAC-SAGUAY

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

De répondre favorablement à la demande de la fabrique de Notre-Dame-de-la-rouge relativement à l'utilisation de la salle de la FADOQ de Lac-Saguay pour y tenir la messe en 2021 dans l'éventualité où il y aurait trop de participants pour que ce soit tenu dans la sacristie. Le directeur général informera la secrétaire de la FADOQ de cette autorisation et communiquera avec monsieur Gérard Côté afin que celui-ci s'assure de remettre les lieux en bon état.

Adoptée

2020-12-14

14. DROIT DE PASSAGE SUR LE LOT 5 809 067 – MONSIEUR MARIO HARNOIS

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Steve Bouchard
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer les documents nécessaires chez le notaire, et ce, afin d'annuler le droit de passage en faveur de la Municipalité de Lac-Saguay sur le lot 5 809 067 appartenant à monsieur Mario Harnois du 262, chemin de la Montagne.

Adoptée

2020-12-15

15. CLDAL – SOUTIEN DE L'ACTIVITÉ DE LA PÊCHE TOURISTIQUE ET SPORTIVE AU QUÉBEC PAR LA MODERNISATION DE LA STATION PISCICOLE DE LAC-DES-ÉCORCES

- ATTENDU QUE** les régions touristiques rurales accueillent beaucoup d'adeptes de la pêche ce qui crée une activité économique considérable et importante pour ces régions ;
- ATTENDU QUE** selon une étude du gouvernement du Québec, les dépenses annuelles des pêcheurs au Québec étaient de 1 059 800 000 \$ en 2012 ;
- ATTENDU QUE** les organismes d'ensemencement des Laurentides, de l'Abitibi, de la Mauricie, de Lanaudière et de toutes les autres régions du Québec ont besoin d'un approvisionnement en poissons de provenance publique pour maintenir la qualité de la pêche sur leur territoire ;
- ATTENDU QUE** ces organismes contribuent à garder l'activité de la pêche attractive et à intéresser la relève ;
- ATTENDU QUE** les pourvoies et les ZECS s'approvisionnent majoritairement auprès des piscicultures privées qui ne répondent pas à la demande ou ne peuvent y répondre en fonction de la capacité de payer des acheteurs ;
- ATTENDU QUE** les piscicultures privées produisent de moins en moins de poissons et connaissent de plus en plus de difficultés financières ;
- ATTENDU QUE** la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces causerait une diminution supplémentaire du volume annuel produit et introduit annuellement ;
- ATTENDU QUE** les impacts sur l'intérêt de la pêche seraient instantanés et par conséquent les dépenses y étant associées diminueraient ;
- ATTENDU QU'** un comité de travail a été mis en place en mai 2019 par madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle ;
- ATTENDU QU'** une étude a été réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, commandée par le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, pour évaluer les hypothèses de conversion de la station piscicole de Lac-des-Écorces en coopérative, OBNL, partenariat public privé, production mixte de poissons et production végétale par aquaponie, de poisson de table, production de 5 à 50 tonnes, en recirculation ou « flow true », etc.
- ATTENDU QUE** suite à cette étude, aucun modèle d'affaires évalué n'est viable ou vraisemblablement réalisable ;
- ATTENDU QUE** la volonté du gouvernement du Québec est de mettre fin aux opérations de la station piscicole de Lac-des-Écorces ;
- ATTENDU QUE** les arguments ayant mené à la décision de fermer la station piscicole de Lac-des-Écorces ont été basés sur une évaluation d'impact financier erroné en regard des estimations de coûts, ajustées pour l'éventuelle poursuite de la mise à niveau de la station piscicole de Baldwin ;
- ATTENDU QU'** il y a une incapacité d'augmenter la production de la station piscicole de Baldwin aux besoins actuels pour le maintien de l'industrie touristique de la pêche au Québec ;
- ATTENDU QU'** il est important de maintenir l'attrait des Québécois pour les activités extérieures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Gravel, appuyé par Michel Chouinard et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de :

- Soutenir les économies des régions du Québec en leur permettant de demeurer attractives en introduisant un volume croissant de poissons ;
- Moderniser la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de maintenir et augmenter la capacité de production de poissons de provenance publique, et ce, sur plusieurs sites distincts ;
- Développer un modèle de mise à disposition des poissons produits par le gouvernement pour les ZECS, pourvoies et autres par l'entremise des expertises développées sur les territoires.

Adoptée

16. SUIVI DES DOSSIERS

- a) **Protocole d'entente - Station de lavage des embarcations**
- b) **Ponceau chemin Vieille Route 11**
- c) **Voie de décélération – Intersection Route 117 et chemin Lac-Allard**
- d) **Limnimètre**

17. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-16

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Chouinard
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 8h30

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2020-12-03.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse